

## Les signes encourageants pour les producteurs ovins limousins

**La relative stabilité du cheptel de brebis mères en Limousin en 2014 marque une rupture avec l'hémorragie enregistrée sur les dernières décennies.**

**Elle témoigne d'un regain d'intérêt pour la production d'agneaux dans un contexte conjoncturel plus favorable.**

**Les producteurs limousins ont de meilleurs résultats économiques qu'au niveau national, malgré des exploitations plus petites. Grâce à des signes de qualité reconnus, ils valorisent mieux leur production et maîtrisent mieux leurs charges.**

**La réforme de la PAC est globalement favorable aux producteurs ovins limousins. L'évolution des subventions devrait soutenir les résultats de la filière.**

Depuis 2010, l'érosion du cheptel de brebis-mères s'est ralenti en Limousin après la forte baisse enregistrée sur la décennie précédente. Avec 320 000 têtes, les brebis nourrices sont presque aussi nombreuses fin 2014 que fin 2013 (-1%). La diminution de 9% du nombre d'agneaux vendus en 2014 par rapport à 2013 traduit certes une poursuite de la baisse de la production, mais également un accroissement du nombre d'agnelles conservées pour stabiliser le cheptel de souche. Au niveau national également, le cheptel de brebis viande est presque stationnaire en 2014 après de nombreuses années de forte diminution.

### Des élevages spécialisés plus petits et moins subventionnés en Limousin

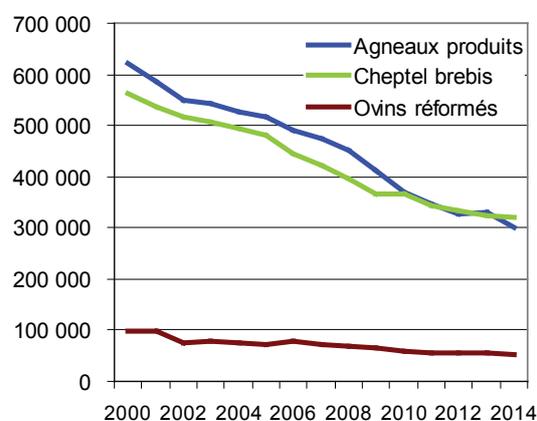
La moitié des brebis sont élevées dans des élevages spécialisés en Limousin, les autres complétant souvent un élevage bovins-viande.

Au sein des 142 exploitations spé-

cialisées en ovins viande suivies au niveau national dans l'échantillon RICA en 2013, 23 sont limousines. Elles sont plus petites que la moyenne nationale : 432 brebis-mères en moyenne sur 82 ha de SAU en Limousin, contre 445 brebis sur 118 ha de surface agricole en France métropolitaine. Le taux de chargement est plus élevé en Limousin que dans les autres zones de production, souvent plus montagneuses et à fort caractère pastoral. 1,3 unités de travail annuel sont mobilisées en moyenne par exploitation en Limousin, contre 1,4 au niveau national.

### En 2014, des ventes d'agneaux toujours en baisse, mais une quasi-stabilité du cheptel de brebis-mères

Cheptel et production en nombre de têtes en Limousin



Source : Agreste - statistique agricole annuelle (semi-définitive pour 2014)

Avec une SAU plus réduite et étant situés majoritairement en zone défavorisée simple plutôt qu'en montagne, les éleveurs limousins perçoivent 39 000 € de subventions en moyenne par exploitation en 2013 contre 49 000 € au niveau national. Les aides ovines représentent le quart des subventions des éleveurs spécialisés en Limousin en 2013, et les droits à paiement unique la moitié. Le montant unitaire des DPU est supérieur en Limousin (244 € par ha contre 179 €). Ceci s'explique par l'importance des prairies peu productives dans les surfaces des éleveurs des autres régions. Mais ces montants unitaires s'appliquent sur moins d'ha en Limousin. L'écart entre les subventions perçues en Limousin et ailleurs se fait surtout sur le second pilier. Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et prime herbagère agri-environnementale (PHAE) sont deux fois moins élevées en Limousin (en moyenne par exploitation).

### Des résultats pourtant meilleurs

Le résultat courant avant impôt s'établit à 14 200 € en moyenne par unité de travail non salarié en Limousin (Utans) en 2013, contre 12 500 € au niveau national. Ce résultat plus élevé, malgré des structures plus petites, s'explique en premier lieu par une meilleure valorisation des agneaux produits. Comme ailleurs, on comptabilise un agneau vendu dans l'année pour chaque brebis présente (soit une productivité d'environ 1,2 agneau par brebis en incluant le renouvellement et l'autoconsommation). C'est surtout grâce à une meilleure commercialisation que s'effectue le différentiel entre les revenus ovins limousins et les autres : un agneau limousin est vendu en moyenne 116 € en 2013, contre 106 € au niveau national. Les démarches qualité (IGP Agneau du Limousin commercialisé à travers la marque collective "Le Baronet"), et la structuration de la filière avec Limovin, assurent une plus-value indéniable à l'éleveur limousin. La valeur moyenne de la production hors subvention s'établit ainsi à 62 000 € par exploitation en

Limousin en 2013, contre 59 000 € en France.

Les charges d'approvisionnement sont au niveau de la moyenne nationale, à 33 000 €. Comme ailleurs, la moitié de ces intrants sont constitués d'aliments pour le bétail.

Les éleveurs ovins limousins sont plus économes qu'ailleurs sur plusieurs postes des autres consommations intermédiaires, ce qui contribue également à de meilleurs résultats. Ainsi, ils dépensent moins en fournitures diverses, petit matériel, honoraires vétérinaires et prestations de services. Leurs charges de fermage sont également moindres.

En comparaison avec les exploita-

tions spécialisées en bovins viande, les éleveurs ovins dégagent des résultats inférieurs (14 200 € par Utans contre 19 000 € en 2013). Le capital engagé est également moindre. Le capital moyen (bâtimens, terres, cheptel) est de 146 000 € par exploitation en ovins viande contre 236 000 € en bovins viande (moyennes Limousin 2013).

### Une réforme de la PAC qui confortera la filière ovine

La réforme de la PAC entrée en vigueur au 1er janvier 2015 instaure une nouvelle répartition des aides, en particulier par la convergence progressive partielle des Droits à Paiement de Base (DPB), la surprime des premiers ha, le renforcement des soutiens à l'élevage et la

#### Des subventions moindres en Limousin

En 2013, moyenne par exploitation en €	Limousin	France métropolitaine
DPU	19 556	20 849
aides ovines	10 616	10 471
ICHN	4 711	9 173
Primes agroenvironnementales	2 470	5 177
autres subventions	1 770	2 853
<b>Total des subventions</b>	<b>39 123</b>	<b>48 523</b>

Source : Agreste - RICA 2013 - exploitations spécialisées en ovins viande

#### Comparaison des résultats en Limousin et en France métropolitaine en 2013

En 2013, moyenne par exploitation en €	Limousin	France métropolitaine
<b>Production</b>	<b>61 906</b>	<b>58 783</b>
dont vente d'ovins	49 433	46 970
- Charges d'approvisionnement	32 825	33 293
- Autres consommations intermédiaires et assurances	24 113	29 830
<b>= Valeur ajoutée hors fermage</b>	<b>4 969</b>	<b>-4 341</b>
+ Subventions d'exploitation	39 123	48 523
- Fermage	4 149	5 227
- Impôts et taxes	1 301	989
- Frais de personnel	725	911
<b>= Excédent brut d'exploitation</b>	<b>37 916</b>	<b>37 055</b>
- Dotation aux amortissements	16 812	17 804
+ Résultat financier	-1 959	-2 030
<b>= Résultat courant avant impôt</b>	<b>19 186</b>	<b>17 329</b>
<i>Nombre d'exploitations dans l'échantillon</i>	23	142
<i>SAU moyenne en ha</i>	82	118
<i>Nombre moyen de brebis</i>	432	445
<i>Nombre moyen d'agneaux vendus par brebis</i>	0,99	1,00
<i>Prix moyen des agneaux vendus</i>	116	106

Source : Agreste - RICA 2013 - exploitations spécialisées en ovins viande

revalorisation de l'ICHN.

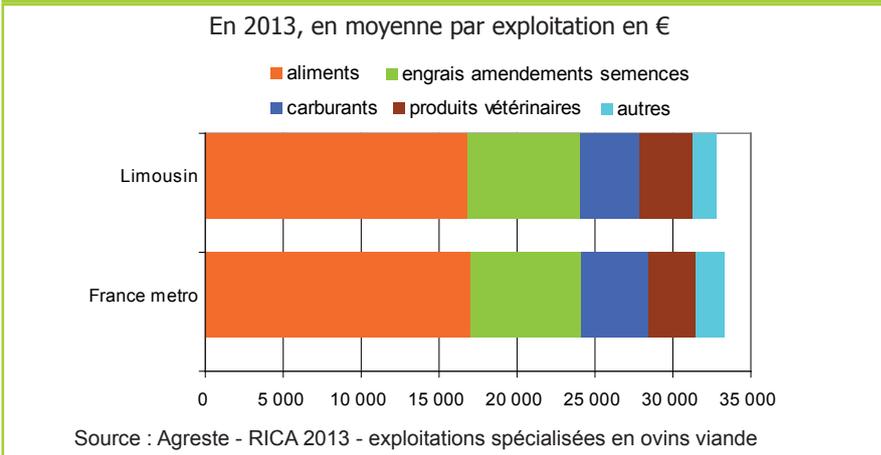
La filière ovine est particulièrement encouragée, avec une enveloppe nationale de 125 millions d'euros réservée chaque année pour l'aide couplée ovine nettement revalorisée. La plupart des éleveurs limousins pourront bénéficier d'une prime annuelle de 29 € par brebis (cf encadré). Pour rappel, la prime maximale était de 24 € par brebis en 2014.

Partant de droits de paiement uniques plus élevés à l'ha, les éleveurs ovins limousins devraient par contre moins que d'autres bénéficier de la convergence progressive des DPB. Mais avec des surfaces plus petites, ils profiteront plus largement de la majoration des 52 premiers ha. Et ils n'auront aucune difficulté à accéder au paiement vert.

Enfin, le renforcement progressif de l'ICHN, avec maintien de la majoration pour les ovins, confortera la filière.

L'incidence de la

### Charges d'approvisionnement : proches de la moyenne nationale



### Des structures et performances différenciées selon les régions

Des comparaisons peuvent être opérées entre les quatre régions ayant un échantillon RICA de taille suffisante en exploitations spécialisées en ovins viande. Il apparaît que :

- PACA se distingue par des exploitations plus grandes, dégageant des revenus plus élevés malgré une valeur moindre de leur production hors subventions, ceci grâce à des subventions plus élevées (dont en particulier l'ICHN) ;
- les élevages d'Auvergne et Midi-Pyrénées sont de taille légèrement supérieure à celle du Limousin, ils touchent un peu plus de subventions, mais dégagent un résultat moindre, à cause de prix de vente légèrement inférieurs et surtout de charges plus élevées.

moyenne par exploitation RICA 2013	RCAI par Utans en €	Cheptel moyen de brebis	Production de l'exercice en €	Prix moyen des ovins vendus en €	Subventions d'exploitation en €	dont DPU en €	dont ICHN en €
Limousin	14 200	432	61 900	116	39 100	19 600	4 700
Auvergne	12 700	465	61 000	113	41 600	18 600	6 400
Midi-Pyrénées	10 600	453	67 900	108	50 300	22 800	9 000
PACA	18 600	514	56 500	89	65 700	23 100	17 100

Source : Agreste - RICA 2013 - exploitations spécialisées en ovins viande

### Les principaux nouveaux dispositifs de la PAC 2014-2019 pour les éleveurs ovins

**Aide ovine** (à partir de 50 brebis éligibles et 0,4 agneau vendu par brebis) :

- 18 € d'aide de base par brebis,
- + 2 € par brebis pour les 500 premières,
- + 3 € par brebis pour les adhérents d'une OP commerciale, les signataires d'un contrat de commercialisation ou les producteurs en vente directe,
- + 6 € par brebis pour les élevages en démarche qualité, ou ayant une productivité d'au moins 0,8 agneau vendu par brebis, ou pour les nouveaux producteurs.

Les DPU sont remplacées par trois aides à l'ha :

- le **droit à paiement de base (DPB)**. D'ici 2019, 70% de l'écart entre la valeur initiale des DPU et la moyenne française sera comblé ;
- le **paiement vert**, conditionné à des critères environnementaux. En système herbager, la condition est le maintien des surfaces en prairies permanentes à l'échelle régionale ;

- le **paiement redistributif**, qui majore de façon forfaitaire les 52 premiers ha, avec application de la transparence GAEC.

**ICHN** (indemnité compensatoire de handicap naturel) liée à la situation en zone défavorisée Elle a été revalorisée de 15% en 2014. Dès 2015, son montant augmente de 70 € par ha jusqu'à 75 ha. Elle prend la suite de l'ex Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE).

Son montant est modulé selon le taux de chargement. Ce taux est calculé en comptant pour les ovins uniquement ceux d'au moins un an, et en incluant dans les surfaces les céréales intraconsommées et les parcelles peu productives.

Lorsque les ovins ou caprins représentent plus de 50% des UGB totales de l'exploitation, l'ICHN est majorée de 10% en zone de montagne et de 30% dans les autres zones défavorisées.

réforme sera cependant différenciée selon les territoires et le cas particulier de chaque exploitation. Une grande majorité d'éleveurs ovins devraient percevoir plus d'aides en 2019 qu'en 2013. Cet encouragement à la filière ne doit pas faire oublier cependant que les résultats des exploitations seront avant tout conditionnés par la conjoncture des prix de vente des agneaux, des prix d'achat des intrants, et par les performances techniques des élevages.

### Une production toujours largement déficitaire en France

Les élevages nationaux ne produisent que 41% de la viande ovine consommée en France. Près de la moitié des importations proviennent du Royaume-Uni, qui produit entre trois et quatre fois plus de viande ovine que la France. L'Irlande est le second fournisseur, devant la Nouvelle-Zélande. Le différentiel de prix entre l'agneau français et britannique s'est réduit ces dernières années. La cotation du premier a progressé de 13% entre janvier 2010 et avril 2015 (cotation agneau couvert U à la commission régionale de Poitiers) quand le second grimpa de 25% à 30% en euros (source Commission européenne). Ce resserrement des prix s'explique en particulier par l'appréciation de la livre

sterling par rapport à l'euro. Ce contexte est donc favorable à une relance de la production de viande ovine en France.

La consommation de viande d'agneau a reculé de 1% en France en 2014 par rapport à 2013, soit une baisse modérée. Les perspectives de reprise économique pourraient relancer la consommation très cyclique de cette viande relativement chère (souvent associée à des moments festifs, les achats doublent en période de fête de Pâques). Un signe encourageant est l'augmentation de la pénétration de la viande ovine chez les ménages de moins de 35 ans (source World Panel Kantar 2013).

### Utilisation du RICA : méthodologie

Une exploitation particulière du RICA (réseau d'information comptable agricole) a été réalisée pour cette étude. Un filtre a été opéré sur les exploitations spécialisées en élevage ovin et n'ayant pas produit de lait de brebis. L'échantillon correspondant comptabilise 142 exploitations en France dont 23 en Limousin. Les résultats sur ce champ diffèrent de ceux habituellement diffusés, qui portent sur l'orientation ovin-caprin, c'est à dire regroupant des éleveurs d'ovins viande, d'ovins lait et de caprins.

La taille réduite de l'échantillon en Limousin incite à la prudence quand à une exploitation plus fine des résultats du RICA, et interdit des analyses d'évolution par rapport aux années précédentes.

### L'enseignement agricole au service de la filière ovine

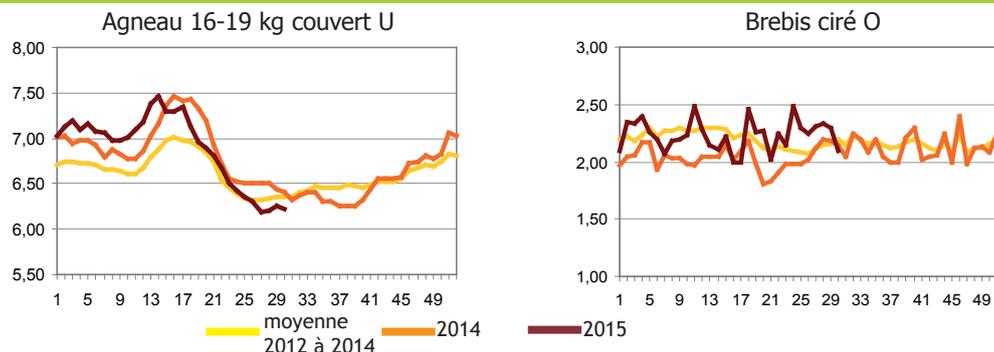
En Limousin, plusieurs établissements d'enseignement agricole forment aux métiers de la filière ovine viande.

En formation initiale, le CFA de la Haute-Vienne et le LPA de Saint Yrieix la Perche proposent chacun un module dédié à la production ovine dans le cadre du baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole.

Sur le site de Bellac du CFPPA Les Vaseix-Bellac, un certificat de spécialisation "Conduite de l'élevage ovin" est ouvert depuis 2014 en formation adultes et à partir de 2015 en apprentissage. Cette formation, théorique et pratique, permet aux stagiaires de devenir en sept mois de véritables professionnels de l'élevage ovin viande, formés pour s'installer. Ce centre propose aussi deux unités de formation consacrées aux ovins dans le cadre du Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole. Enfin, il a organisé un stage de tonte et de valorisation de la laine, en avril dernier.

Le Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIR-PO) met à disposition ses équipements pour développer les actions de formation.

### Sur les premiers mois de 2015, les cotations étaient globalement supérieures à celles des années précédentes, mais la baisse saisonnière est sensible sur les dernières semaines



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex  
Tél. : 05 55 12 92 30  
courriel : [srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr)  
site internet : [www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr)

Directrice : Anne-Marie Boulengier  
Directeur de la publication : Benoit Boutefeu  
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud  
Rédactrice : Catherine Lavaud

Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1622-0676

Prix : 2,50 €  
©AGRESTE 2015